



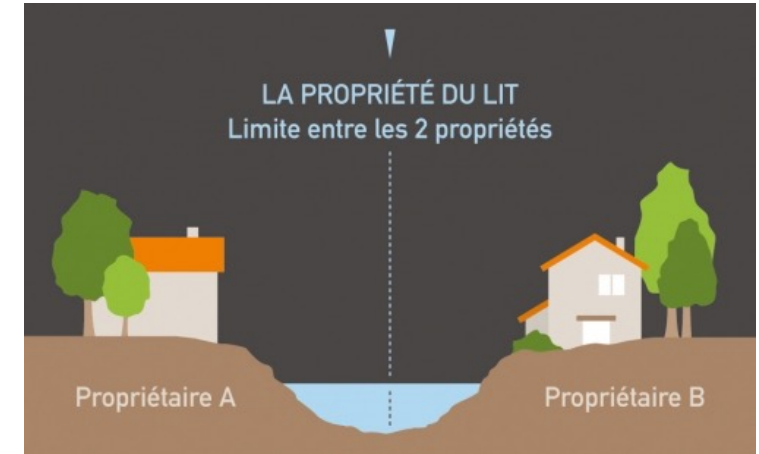
LE PLAN DE GESTION, UN OUTIL AU SERVICE DE LA RIVIÈRE

Les riverains d'un cours d'eau non domanial sont propriétaires du lit du cours d'eau jusqu'à son milieu (ou en totalité s'il traverse votre propriété)

Conséquence du droit de propriété, selon l'article L.215-14 du Code de l'Environnement, le propriétaire riverain doit l'entretien de la rivière.

Les propriétaires sont notamment tenu :

- du bon état des berges et de l'eau,
- d'entretenir la rive par élagage et recépage de la végétation arborée,
- du libre écoulement de l'eau, d'évacuer tout obstacle (embâcle)
- de la qualité des milieux aquatiques, de favoriser le fonctionnement des milieux aquatiques



Le SMAGGA peut intervenir en support des riverains pour l'entretien des berges, en suivant un cadre particulier : élaboration d'une plan de gestion et DIG, ainsi qu'une convention signée par le propriétaire





LE PLAN DE GESTION, UN OUTIL AU SERVICE DE LA RIVIÈRE

- Plan de gestion des berges, de la ripisylve et des atterrissements : document synthétique définissant une programmation pluriannuelle des travaux de restauration et d'entretien de la végétation, du lit et des berges
 - ➔ Objectif de restauration de la qualité écologique,
 - ➔ Prise en compte l'ensemble des enjeux du territoire.

- Enjeux :
 - Restauration des boisements rivulaires,
 - Restauration des érosions par l'utilisation du génie végétal,
 - Recherche d'équilibre entre enjeux écologiques et usages.
 - ↳ Organisation des chantiers rivière sur l'ensemble du bassin versant pour 6 ans à venir - 2024-2028,





4 ÉTAPES DANS LA DÉFINITION DU PLAN DE GESTION RIPISYLVE

Une élaboration en quatre étapes

Le plan de gestion pluriannuel intègre une réflexion globale à l'échelle du bassin versant et propose une gestion cohérente des problématiques liées au cours d'eau.

- **Synthèse des études engagées**
- État des lieux et diagnostic
- Objectifs de gestion
- Programmation pluriannuelle des travaux



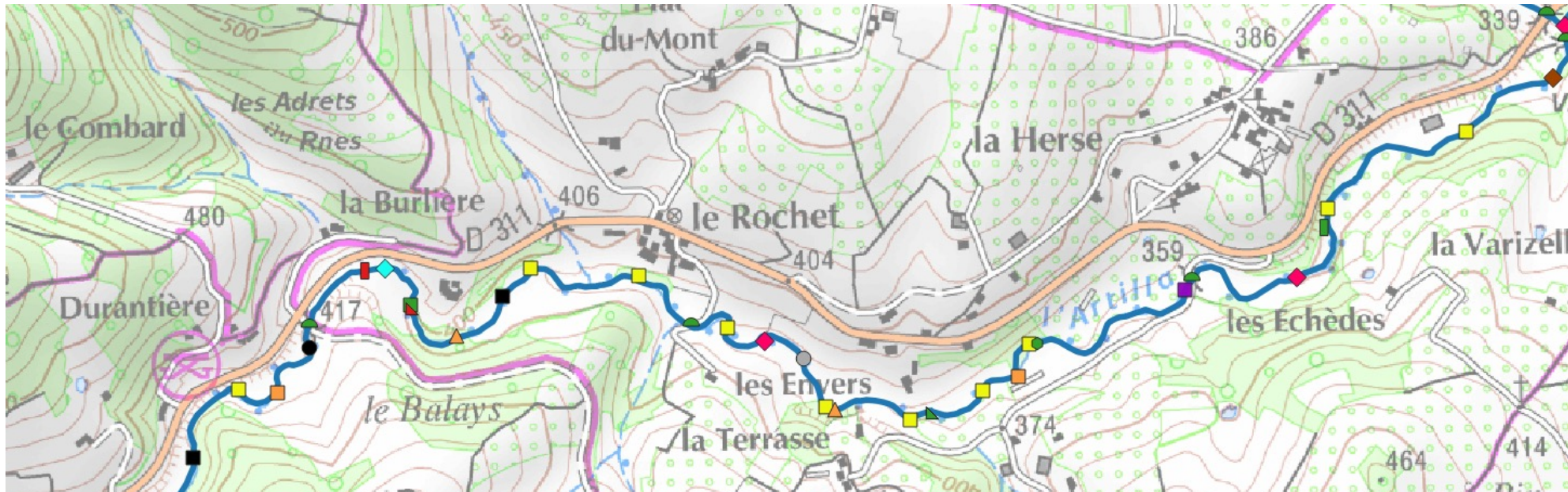
4 ÉTAPES DANS LA DÉFINITION DU PLAN DE GESTION RIPISYLVE

Synthèse des études engagées

État des lieux et diagnostic

Objectifs de gestion

Programmation pluriannuelle des travaux



- Gestion SMAGGA
 - Parcelle_SMAGGA2022
 - Zone_prelevement2022
 - A_entretien2022
- Plan de gestion
 - Ouvrages
 - Ouvrage_art2022
 - Buse2022
 - Dalot2022
 - Passerelle2022
 - Passage_a_gue2022
 - Enrochement_destabilise2022
 - Seuil2022
 - Franchissable
 - Difficilement franchissable
 - Infranchissable
 - Vegetation2022
 - Végétation manquante
 - Ripisylve vieillissante
 - Bois mort
 - Peuplier
 - Etat_lit_et_berges2022
 - Pietinement
 - Erosion
 - Embacle
 - Chablis
 - Atterrissement
 - Chute naturelle
 - Espèces_envahissantes2022
 - Renouée
 - Robinier faux acacia
 - Bambou
 - Mauvaise_pratique2022
 - Obstacle aux écoulements
 - Pesticide
 - Rejet
 - Déchet
 - Décharge sauvage



4 ÉTAPES DANS LA DÉFINITION DU PLAN DE GESTION RIPISYLVE

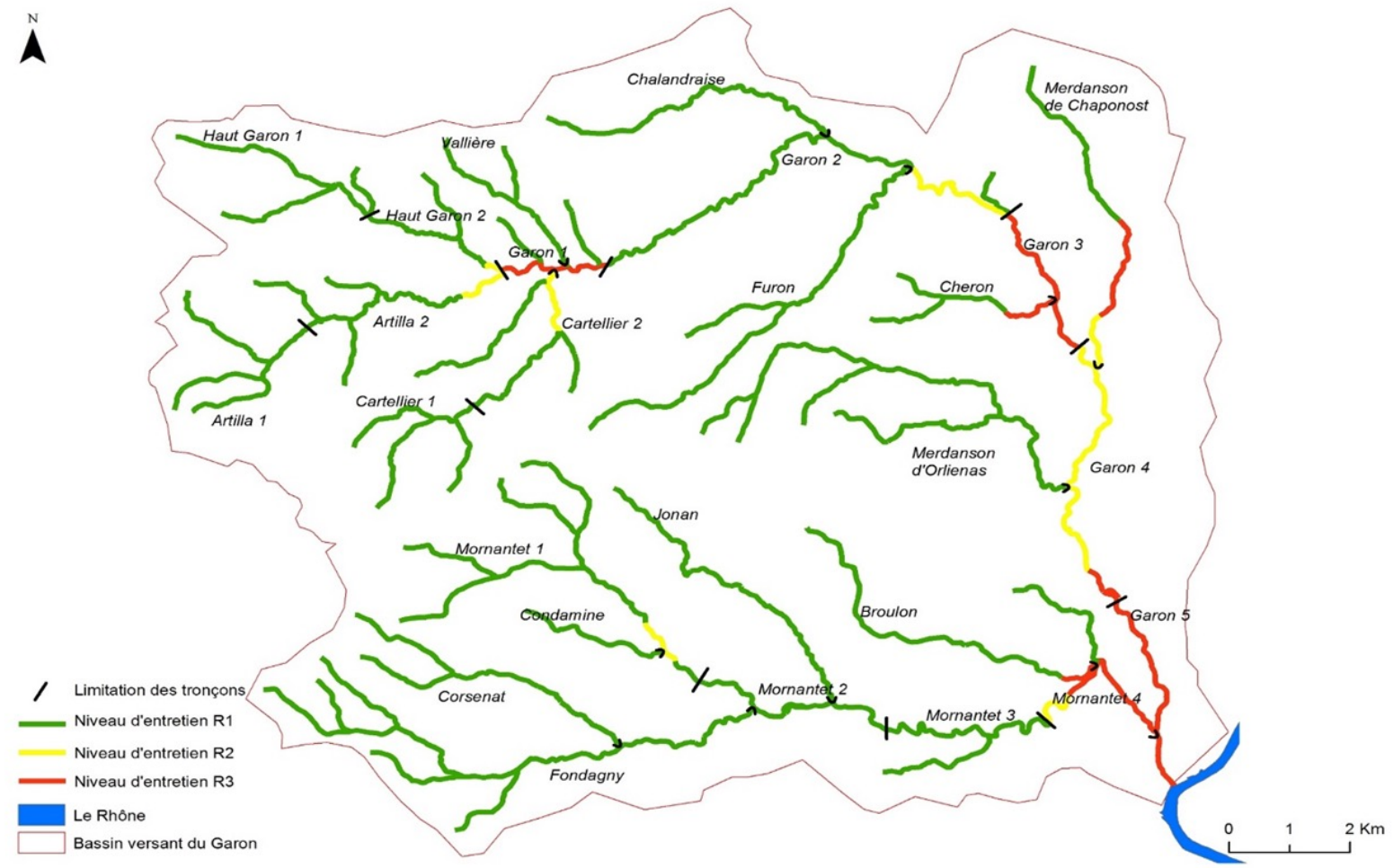
Synthèse des études engagées

État des lieux et diagnostic

Objectifs de gestion

Programmation pluriannuelle des travaux

Niveaux d'entretien	Entretien du boisement de berges (R=ripisylve)	Représentation schématique.
Niveau 1	Régulier : R1 (5 à 6 ans)	R1
Niveau 2	Fréquent : R2	R2
Niveau 3	Très fréquent : R3 (tous les ans)	R3





LE PLAN DE GESTION EN QUELQUES CHIFFRES

Synthèse des études engagées

État des lieux et diagnostic

Objectifs de gestion

Programmation pluriannuelle des travaux

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
RESTAURATION (en semaines)	23	17	9	0	12	0
ENTRETIEN (en semaines)	18	24	32	41	29	41
TOTAL (en semaines)	41	41	41	41	41	41

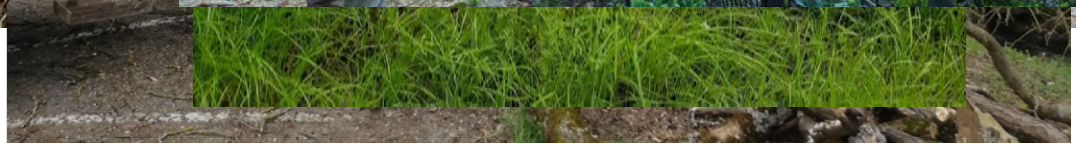
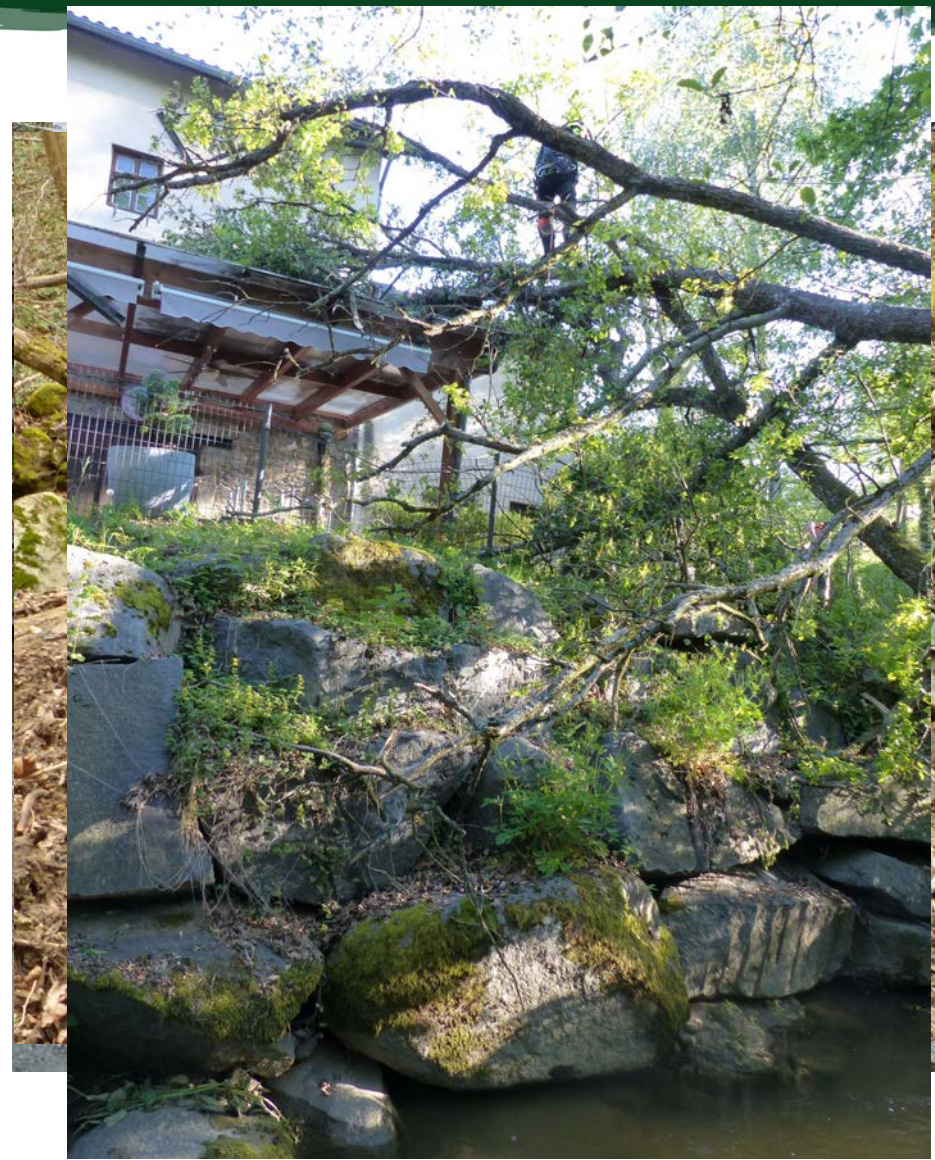
Jours de restauration est estimé à **244 jours** sur l'ensemble du bassin versant, soit 61 semaines pour les 6 ans.

Jours d'entretien qui représentent en moyenne **123 jours/an** pendant 6 ans, soit 30,75 semaines/an.

Soit **983 jours de travail sur 6 ans**, ce qui correspond en moyenne, à **41 semaines/an pendant 6 ans**.



EXEMPLES D' ACTIONS





EXEMPLES D' ACTIONS

